

## CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NATATION INDIVIDUELLE

### Mercredi 23 JANVIER 2019 à BREST



<b>LIEU :</b>	Piscine Foch – BREST
<b>RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :</b>	Emmanuel GUERIN : 06.87.10.21.65
<b>RESPONSABLE DES INSTALLATIONS :</b>	Ugsel Bretagne Christophe LE COZ Ugsel 29
<b>OUVERTURE DE LA PISCINE :</b>	<b>10 h 30</b>
<b>OUVERTURE DU BASSIN et</b>	
<b>MISE EN PLACE DU JURY :</b>	<b>11 h 00</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION :</b>	<b>11 h 15 AU PLUS TARD</b>
<b>FIN IMPERATIVE DE COMPETITION :</b>	<b>16 h 30</b>

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.**

**Situation :** 25 avenue Foch – 29200 BREST  
La piscine se trouve quasiment en face de l'entrée de l'hôpital Morvan.

**Accès :** Suivre la direction de l'hôpital Morvan.

**Jury :** = Chaque établissement participant doit prévoir un ou des Juges suivant la règle suivante :



0 à 10 nageurs : 1 adulte + des juges élèves  
De 11 à 20 nageurs : 2 adultes + des juges élèves  
De 21 et plus : 3 adultes + des juges élèves



= Pour que la compétition puisse fonctionner, le jury doit être composé d'une trentaine de personnes au moins :



- ✚ 1 coordinateur (organisateur) pour assurer le lien entre l'Ugsel et la piscine
- ✚ **15 chronomètres, dont 5 à 10 juges élèves (3 chronos par ligne)**
- ✚ 1 juge arbitre : Philippe LE CAM ou Christophe LE COZ
- ✚ 2 starters : Fabienne LE DOUARIN, Christophe LE COZ (ou Denis GLIN)
- ✚ 2 juges virage + arrivée : Pierre GUILLARD et Vincent LESOUR
- ✚ 2 juges de nage : Pierre GUILLARD et Vincent LESOUR
- ✚ 3 personnes à la chambre d'appel : Solène ROYER : Sandrine QUERE + 1
- ✚ 2 navettes
- ✚ 2 personnes au protocole (gestion des médailles) : Yann GARET + 1

Total : 32 personnes

= Une boisson et une collation seront offertes à chaque membre du jury.

**Jeunes Officiels :** Penser à former des jeunes officiels car il serait bon d'en avoir 1 par couloir.  
Chaque JO doit avoir son chronomètre.

**Qualifications :** La CSR s'est réunie le jeudi 10 janvier 2019 et a validé les qualifications sur l'intégralité des minima fixés en début d'année (voir tableau).

**Rappel de règlement :** Chaque nageur peut participer au maximum :

- à 3 épreuves individuelles
- à 3 épreuves individuelles + 1 relais
- à 2 épreuves individuelles + 2 relais

Pour les relais, l'intégration d'un(e) nageur(se) et un(e) seul(e) de la 2<sup>ème</sup> année dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible sans toutefois qu'un(e) nageur(se) puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et à celui de la catégorie supérieure. Du fait du regroupement des catégories cadets et juniors (filles et gars), il ne sera pas autorisé de surclasser un(e) nageur(se) de la catégorie minimale.

**Epreuves :** IMPORTANT : le 200 m NL pour les BF et BG a été remplacé par un 200 m 4N.

Le 100 m papillon ne concerne que les CJG.

Création de 2 relais mixtes pour les CJF et CJG. Les nageurs participant aux relais mixtes ne peuvent pas participer aux relais filles et garçons.

**Fiches de nages :** Les fiches de nages sont informatisées et préparées par l'Ugsl Bretagne.

**Relais :** Les relais doivent être nominatifs **dès le niveau départemental**.

Pour déclarer toute modification de composition, merci d'utiliser le formulaire prévu à cet effet.

**Chambre d'appel :** Chaque nageur doit se présenter à la chambre d'appel de son épreuve pour se faire pointer.

**Bien écouter les annonces faites en cours de compétition.**

<u>Ordre des nages :</u>		
Open 400 m		Toutes catégories
Open 50 m		Toutes catégories
<b>4 Nages 200 m</b>		<b>Toutes catégories</b>
Papillon 50 m		Benjamins / Minimales filles et gars Cadettes / Juniors filles
Papillon 100 m		Cadets / Juniors gars
Dos 100 m		Toutes catégories
Relais 4 Nages 4 x 50 m		Toutes catégories
<b>Relais 4N 4x50m MIXTE</b>		<b>CJF et CJG nouvelle épreuve</b>
Brasse 100 m		Toutes catégories
Nage Libre 100 m		Toutes catégories
Relais Nage Libre 4 x 50 m		Toutes catégories
<b>Relais NL 4x50m MIXTE</b>		<b>CJF et CJG nouvelle épreuve</b>



- 1. Pour optimiser le déroulement de la compétition, la CSR natation juge nécessaire d'appliquer une stratégie de remplissage des séries pouvant impliquer la présence de plusieurs catégories en même temps dans une même nage.**
- 2. Les élèves sortiront de l'eau par les échelles APRES le départ de la course suivante.**

**Récompenses :** Les 3 premiers nageurs de chaque nage sont récompensés, sauf si le nombre de participants est inférieur à 5. Dans ce cas, seuls les 2 premiers nageurs recevront une médaille sauf si le temps réalisé est un minima national.

**DISCIPLINE - PROPRETE :**

**PAR RESPECT du PERSONNEL et des INSTALLATIONS mis à disposition de l'Ugsl,  
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES  
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.**

## DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Cette démarche doit être effectuée pour **TOUS LES NAGEURS ABSENTS AU CHAMPIONNAT TERRITORIAL** et désirent faire valoir une performance susceptible d'être qualificative réalisée en cours de saison.

La demande de QE doit être déposée le jour de la compétition régionale **AU PLUS TARD**, auprès du secrétariat de la compétition (avant si possible au secrétariat régional).

**La raison de l'absence doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info). Ne pas oublier de noter les temps effectués lors des championnats départementaux Ugsel.**

**TOUTE DEMANDE DE QE INCOMPLETE ou DEPOSEE APRES CE DELAI NE SERA PAS RECEVABLE.**

*Ugselbretagnenatationindividuelleugselbretagnenatationindividuelleugselbretagnenatationindividuelle*



## COMPETITION NATIONALE :



<b>Commission de qualification :</b>	<b>11 février 2019</b>
<b>DATES de la compétition :</b>	<b>(21) 22-23 MARS 2019</b>
<b>LIEU :</b>	<b>RENNES (35)</b>

### QUALIFICATIONS :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les minima définitifs. L'information est diffusée sur le site internet de l'Ugsel nationale.

### PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

### DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national. Se rapprocher de son Ugsel départementale ou d'autres établissements participants.

**Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons. Avant chaque compétition régionale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE et de l'UGSEL NATIONALE pour s'informer en temps réel.**

*Ugselbretagnenatationindividuelleugselbretagnenatationindividuelleugselbretagnenatationindividuelle*

**Secrétariat UGSEL Bretagne** : 10-21 rue des Capucins – BP 30541 – 22205 GUINGAMP Cedex  
Tél : 02.96.21.06.30  
Courriel : [ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org](mailto:ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org) – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>  
**Ugsel nationale – Site** : <http://www.ugsel.org>